

L'AVENIR DE L'EAU DÉPEND DE NOUS !

VOUS



— Du 1^{er} Mars au 1^{er} Septembre 2021 —

**SOYEZ ACTEURS
DONNEZ VOTRE AVIS
SUR LE SDAGE 2022 - 2027
DU BASSIN ARTOIS - PICARDIE**

www.agissons pour leau.fr



DOSSIER DE PRESSE

**En 2021,
soyons acteurs et agissons
pour l'eau**

L'AVENIR DE L'EAU DÉPEND DE NOUS!

VOUS



Communiqué de presse

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau dans votre région !

Du 1er mars au 1er septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance une grande consultation du public, dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.

Le SDAGE : le plan de gestion durable de notre ressource en eau

C'est lui qui définit, tous les six ans, les actions pour une gestion équilibrée et durable de notre ressource en eau ! Sa portée est telle, qu'il sert de document de référence dans l'aménagement de nos territoires ou nos projets d'urbanisme notamment. En France, il est mené dans chaque bassin hydrographique et chez nous par le comité de bassin Artois-Picardie, territoire qui correspond globalement à la région des Hauts-de-France.

Objectif : atteindre 50% des eaux en bon état pour 2027

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie mise beaucoup sur le futur SDAGE 2022-2027, pour l'avenir de notre eau. Dans les 6 années à venir, le bassin entend atteindre les 50% de toutes les eaux en bon état : c'est-à-dire acquérir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche. Aujourd'hui, il n'en affiche que 22% en bon état écologique.

Chaque geste pour l'avenir de l'eau compte !

L'eau est une ressource précieuse à préserver. Sa bonne gestion est fondamentale pour notre biodiversité, notre santé et notre climat. À travers cette grande consultation du public, chacun est invité à donner son avis sur la gestion de l'eau proposée par le SDAGE. Et pour répondre au besoin d'information et de pédagogie initié lors du sondage d'opinion réalisé fin 2020, et durant toute la période de cette consultation, l'Agence de l'eau Artois-Picardie prévoit des actions d'information et de prévention pour mieux comprendre et connaître les enjeux de l'eau.

Plus d'informations sur la consultation du public : www.agissonspourleau.fr

Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr

L'AVENIR DE L'EAU DÉPEND DE NOUS!

VOUS



Sommaire

Qu'est-ce que le SDAGE ?

Le SDAGE, c'est quoi : présentation, enjeux, objectifs, territoires.

La consultation du public sur l'eau

Comment chacun peut apporter son avis : le site internet dédié, les médias, le sondage, le registre numérique....

Les actions pour participer autrement

Les événements, le jury citoyen, les actions spécifiques avec les jeunes

Annexes :

- **Le sondage d'opinion réalisé par l'IFOP**
- **Les enjeux par territoire de SAGE**

Etat de la ressource en eau, d'où vient l'eau potable, à quoi sert la facture d'eau et résumé des principaux enjeux de territoire ; les objectifs fixés, les mesures envisagées.

Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr



Qu'est-ce que le SDAGE ?

Le *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)* est un document de planification de la gestion de l'eau pour une période de 6 ans. Répondant aux différents enjeux environnementaux et locaux, il est le principal outil de mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin Artois-Picardie.

Le SDAGE : un plan de gestion durable des eaux pour 6 ans

Les grands objectifs du SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) trace pour 6 ans la feuille de route des politiques publiques en matière de gestion de l'eau. Il définit :

- ✓ Les grandes orientations à suivre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans un souci de satisfaction des usagers de l'eau ;
- ✓ Les objectifs à atteindre pour maintenir « le bon état » de toutes les eaux : rivières, cours d'eau, nappes d'eau souterraine, lacs, plans d'eau, eaux littorales...
- ✓ Les améliorations à apporter pour la préservation de tous les milieux aquatiques.

Il est complété par un **Programme de Mesures (PDM)** qui spécifie les actions techniques, financières et réglementaires à mener pour chaque territoire et fixe le budget nécessaire.

En résumé, le SDAGE se présente sous forme de deux documents :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- et son Programme de Mesures (PDM)

Une portée juridique dans l'aménagement du territoire

Le SDAGE est un document de référence réglementairement en vigueur et applicable. Tous les organismes privés et publics doivent s'y conformer. La police de l'eau s'y réfère et tous les documents d'urbanisme et décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être en conformité avec le SDAGE.

Les SAGE : l'expression du SDAGE à l'échelle locale

Le SDAGE incite à la mise en place de **Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)**. Ce document de planification décline à l'échelle locale les orientations et les dispositions du SDAGE en tenant compte



Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr

des spécificités du territoire. Sur le bassin Artois-Picardie, le territoire est composé de 15 SAGE. C'est le seul bassin en France totalement couvert par des démarches SAGE.

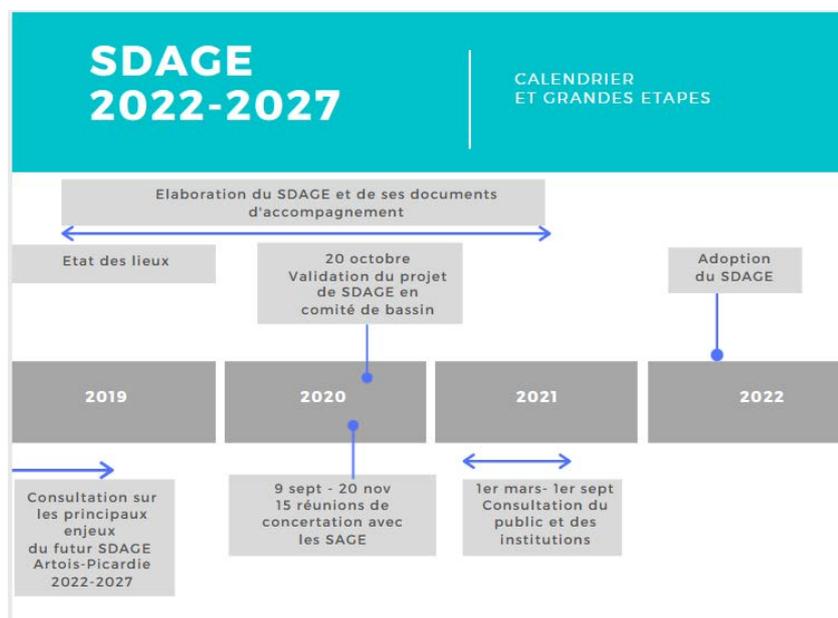
Construire ensemble l'avenir de l'eau sur le territoire

Le SDAGE : des enjeux pour la santé, la biodiversité et le climat

Nous le savons : l'eau est une ressource précieuse. En plus d'apporter des solutions concrètes pour atteindre le bon état des eaux sur un territoire, le SDAGE fixe les orientations fondamentales pour la santé, la biodiversité ou le climat ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique.

Pour le SDAGE 2022 > 2027, les pratiques d'aménagement et de gestion de l'eau sur le territoire Artois-Picardie sont régies par des 5 enjeux majeurs :

- Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides
- Garantir l'approvisionnement en eau potable
- Réduire les inondations
- Protéger le milieu marin
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes



Quel est l'objectif des 6 années à venir pour le bassin Artois-Picardie ?

Le bassin Artois-Picardie mise beaucoup sur le futur Sdage 2022-2027. Les objectifs à l'échelle du bassin hydrographique sont d'ailleurs ambitieux : dans les 6 années à venir, le bassin entend atteindre les 50% de masses d'eau en bon état, là où il n'en affiche que 22% aujourd'hui.

Mais, que signifie "une eau en bon état" ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cela ne signifie pas que si le bon état n'est pas atteint, l'eau est en mauvais état. Une eau en bon état est une eau équilibrée à la fois disponible en bonne quantité pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche et variée. Une eau de surface en bon état se définit par son

Qui fixe les objectifs du Sdage ?

Le SDAGE répond à l'obligation de résultats de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. En France, il est mené par chaque agence de l'eau et leur comité de bassin sur chacun des 6 bassins hydrographiques.

Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr

Sur le bassin Artois-Picardie (c'est-à-dire la quasi-totalité des Hauts-de-France), ce comité réunit **les acteurs publics et privés** agissant dans le domaine de l'eau, tels que :

- Les représentants des collectivités,
- Les usagers : industriels, agriculteurs, associations de consommateurs, organisations non gouvernementales (ONG),
- Les représentants de l'État et des établissements publics.

Concertations publiques : chacun donne sa voix !

Le SDAGE est le fruit d'un long processus démocratique d'information et de concertation. À partir d'un état des lieux des milieux aquatiques et des principaux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire, le comité de bassin définit les grands objectifs du SDAGE et des actions concrètes du PDM.

Tout au long du projet, les partenaires institutionnels et les citoyens sont consultés pour donner leur avis sur les orientations proposées. L'analyse des résultats de la consultation du public alimente la version définitive du SDAGE.



Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr



La consultation du public

Le SDAGE est un processus démocratique de concertation et de consultation. À partir du 1er mars et jusqu'au 1er septembre, les partenaires institutionnels et les citoyens du bassin hydrographique Artois-Picardie sont consultés pour donner leur avis sur les grandes orientations proposées.

La consultation du public, un enjeu fort pour le bassin Artois-Picardie

Une consultation en conformité avec la directive Cadre Européenne

Le SDAGE répond à l'obligation de résultats de **la Directive Cadre Européenne sur l'eau**. Conformément à cette directive, le projet de SDAGE doit être "mis à disposition du public" dans le but de "recueillir ses observations et l'avis des assemblées et des organismes consultés" (article 14).

Les enjeux de la consultation du public pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la consultation du public sur le projet de SDAGE 2021-2027 est bien plus qu'une conformité réglementaire. La participation de chacun est plus que nécessaire !

- Pour atteindre l'ambitieux objectif de 50% de toutes les eaux en bon état écologique, l'agence de l'eau Artois-Picardie et ses partenaires ont besoin d'**appuyer leurs actions sur un consensus large et fort de toutes les forces vives et de tous les habitants du bassin**.
- La ressource en eau est précieuse et vitale. L'agence de l'eau Artois-Picardie a pour ambition de **susciter une véritable prise de conscience du grand public** afin de faire évoluer les comportements et la perception des enjeux liés à l'eau, comme sa rareté, sa protection, son économie, son partage...

Une démarche de consultation au plus près des institutions et des citoyens

Considérant la faible implication de l'opinion publique face aux enjeux de l'eau lors des précédentes consultations, l'agence de l'eau Artois-Picardie a choisi d'accompagner cette nouvelle consultation du public par une stratégie de concertation, de débats et de communication. **L'objectif : donner à tous les acteurs les clés pour comprendre les enjeux de l'eau et déclencher la volonté de participer.**

De la mobilisation à la sensibilisation : les grands axes stratégiques de la consultation

- Tous les acteurs de l'eau du bassin hydrographique Artois-Picardie et du territoire des Hauts-de-France (préfecture, DREAL, Agence de l'eau Artois-Picardie, SAGE...) se mobilisent pendant toute la durée de la consultation du public, et ce, bien au-delà des dispositions réglementaires. Les grandes institutions de la région des Hauts-de-France se font aussi le relais de la consultation du public.

Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr

- La sensibilisation du citoyen aux problématiques de l'eau est l'un des grands axes stratégiques de la consultation avec le défi que chacun passe du statut de consommateur à celui d'acteur de la gestion sur l'eau.
- Sont prévus des partenariats et des actions communes autour des enjeux de l'eau entre les institutions, les collectivités territoriales, les organisations socio-professionnelles, les associations, les distributeurs d'eau potable...
- La consultation s'accompagne d'une démarche de proximité avec une sensibilisation aux enjeux spécifiques de chaque territoire, une écoute des préoccupations de tous les usagers (particuliers, agriculteurs, industriels, institutionnels...) et des actions au plus proche des territoires et des habitants.

De la presse aux actions locales, le SDAGE donne de la voix

La démarche de consultation du public sur le projet de SDAGE s'appuie essentiellement sur les médias régionaux avec des partenariats et des coproductions, et aussi sur les actions locales auprès de tous les usagers de l'eau. Le défi est de taille : faire connaître et connaître le SDAGE et son rôle essentiel pour l'avenir de l'eau.

Un site internet dédié à la consultation du public : www.agissonspourleau.fr

Un site internet spécialement dédié à la consultation du public sur le projet de SDAGE 2021-2027 a été lancé. Outre un registre numérique pour poser une question, ou donner un avis, on y retrouve :

- toutes les informations pour comprendre ce qu'est le SDAGE et la liste des documents consultables et téléchargeables sur le projet 2021-2027
- une partie dédiée au "SDAGE et moi" présentant via un moteur de recherche les enjeux et impact du SDAGE pour chaque territoire et lieu de vie
- des articles sur les enjeux et les problématiques de l'eau
- un agenda sur les événements à venir

Participer à la consultation du public, comment ça marche ?

Chaque avis compte et chaque geste pour l'avenir de l'eau est important ! La participation à la consultation du public est simple, rapide et accessible à tous. Elle se déroule du 1er mars au 1er septembre 2021.

1. Consultez "le guide de lecture" sur le SDAGE 2021-2027

La consultation du public est accompagnée d'un guide de lecture disponible en téléchargement. De façon claire et détaillée, il a été conçu pour accompagner chacun dans sa démarche et dans sa compréhension des grands enjeux du projet de SDAGE 2021-2027.

2. Donnez votre avis où vous voulez, comme vous voulez

- Via le registre numérique pour des avis développés et approfondis

Ouvert à tous, le registre numérique a été mis en place sur le site internet de l'agence de l'eau Artois-Picardie pour permettre aux participants de déposer une contribution approfondie (question ou avis) 7j/7 et 24h/24. La version papier est mise à disposition du public au siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ouvert depuis le 1er mars, le registre sera clos le 1er septembre 2021.

<https://www.registre-numerique.fr/agissonspourleau>

- Via smartphone ou tablette pour un avis ou une question

Le public est invité à approuver ou non les principaux enjeux et objectifs du SDAGE à la suite d'un court reportage de 1 à 2 minutes sur son territoire, directement via son smartphone ou sa tablette.

<https://agissons pourleau.fr/le-sdage-et-moi/> et sur <https://www.lavoixdunord.fr/>

La consultation du public sur le SDAGE 2021-2027 est complétée de deux autres formes de collecte d'avis :

- **Un sondage d'opinion**, effectué fin 2020 par l'IFOP auprès d'un échantillon de 1.500 personnes, représentatif de la population du bassin hydrographique Artois-Picardie, qui permet d'évaluer les préoccupations et les principaux enjeux liés à l'eau.
- **Un jury de citoyens**, composé de 20 à 30 volontaires recrutés au sein du bassin Artois-Picardie, qui sera chargé de dégager des pistes relatives notamment à l'implication des citoyens dans la mise en œuvre du SDAGE. Les propositions du jury sont attendues pour fin juin / début juillet.



Les actions pour participer autrement

L'avenir de l'eau nous concerne tous. La consultation du public pour le projet de SDAGE est l'opportunité pour le bassin Artois-Picardie de mettre en place, du 1er mars au 1er septembre 2021, un vaste plan d'actions à destination de tous (particuliers, professionnels, jeunes...).

Un site internet dédié pour s'informer et voir comment participer

<https://agissonspourleau.fr/>



- une rubrique "**le SDAGE c'est quoi**" qui reprend les explications de ce qu'est un SDAGE, son contenu, ses enjeux et ses objectifs ainsi qu'un **motion design** expliquant le contexte de la consultation et le SDAGE Artois Picardie,

- une rubrique "**le SDAGE et moi**" qui permet de découvrir les spécificités de chaque territoire de SAGE à la fois par le biais d'un article mais aussi par le biais de 15 petites vidéos qui présentent "l'eau dans chaque territoire". Cette rubrique permet également à chacun de découvrir sur quel territoire de SAGE il se situe.

- une rubrique « **la consultation** » qui permet de voir comment participer à cette consultation : les conférences débats et autres événements ou actions à venir et un retour sur les événements et actions passés (et à venir quelques gestes au quotidien pour économiser et protéger la ressource en eau)

- une rubrique "**je donne mon avis**" qui renvoie vers un registre numérique où chacun peut déposer sa contribution ou son avis.

Cathy Céлары-Davre c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

www.eau-artois-picardie.fr

Des conférences-débats pour mieux comprendre les enjeux de l'eau

L'agence de l'eau mène également une série de conférences territoriales, animées par Romain Musart de la Voix du Nord et avec la participation de certains de nos administrateurs. Ces conférences ont lieu en direct à 19 heures sur www.lavoixdunord.fr et la page Facebook du journal et font l'objet d'un retour dans le cadre de l'émission Eco and Co :

- Mardi 16 mars 2021 : les zones humides
- Mardi 23 mars 2021 : les bocages, l'agriculture, l'érosion, le paiement pour services environnementaux
- Jeudi 1er avril 2021 : l'éducation à l'environnement, l'eau, le lien terre-mer
- Mardi 6 avril 2021 : les continuités écologiques
- Mardi 13 avril 2021 : les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales
- Mardi 20 avril 2021 : la gestion qualitative et quantitative de l'eau – synthèse des enjeux.

Des animations locales pour mieux connaître les enjeux de chaque territoire

Les **Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)** déclinent à l'échelle locale les orientations du SDAGE. En appui avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les 15 animateurs SAGE du territoire organisent des animations locales "tout public" autour de l'eau, en présentiel ou à distance (selon les conditions sanitaires). **Toutes ces actions seront présentées sur le site <https://agissonspourleau.fr/>**

Des opérations spécifiques pour que chacun porte sa voix

En complément des actions "tout public", des actions auprès de publics spécifiques sont prévues.

Pour le jeune public

Des actions spécifiques sont prévues avec les plus jeunes sous forme éducative via un partenariat avec l'Éducation Nationale ou sous forme de jeux (géocaching...) et de concours artistiques.

Des conseils pour les professionnels

Au cœur des problématiques de l'eau, les professions agricoles, artisanales ou industrielles seront informées directement avec une brochure traitant des pratiques et enjeux de l'eau liés à leurs activités.

Et des actions avec les citoyens !

→ Retrouvez ces différentes actions au fur et à mesure sur notre site dédié !